

aujourd'hui septième jour du mois de juillet mil sept
cent quatre vingt quatre à dix heures du matin au village
de Longladune paroisse de Nogent le porton pardevant les nous
Noyaux ^{notaires} par nous portés au lieu de francise
Bourdoux venue de feu Lionard mian venant maischoud
habitant dudit village de Longladune sur paroisse; lequel
nous a présenté une requête qu'il avait présentée au juge
de la novonie d'adverser son ordonnance étant au sus dy lieu
l'indate du six de couvent signé sauve incertitude
laquelle ordonnance par moi des faire prouver tel de la
situation des patrimoines du domaine afferme par ordonnance
francise pagol venue par adverser; avec nomme mian le
Lionard forjandou situer au village de Longladune comme
certains de l'acte de ladite requête de faire prouver au procureur
attendu que ledit feu mian le Lionard a été mort; forjandou; ledit
pagol est une espèce pour être présentée par les lieux de pardevant
jugement du jour de hier d'aujourd'hui; laquelle dite pagol nous a
comparu nous avons pris de l'acte de ladite; le avons pris
deux experts pour faire la vente et estimation desdits
affaires au dit domaine de la situation au village de pardevant
nous deux nous avons pris pour les experts la personne de
Leger chatou charpentier du village de la chaux paroisse de
gentieux; le adieu par ledit dit pagol de nous nommes un de la
part nous avons nomme d'office la personne de germain le
faucemont dudit village de Longladune sur paroisse; lequel
nous ont prêté serment à l'annex d'acquiesce de faire ledit
visite de ces patrimoines en leur amener la conscience de l'acte
abstenu prouvé; prouvement ont été d'avis la maison
domestique dudit domaine est celle grange yationnel ont dit
de l'oueil y avait une vache de murelle au dessus de la
grange le un autre au pignon y était un autre par le deux
qui y avait six toise de murelle d'assise qui faisait les omme
de dix huit lieux pour la paille de l'ouvrier; plus d'avis de la
des vaches la grange y étaient y a un pignon qui menait
Murelle qui a été de la paille depuis le pignon jusqu'à la tête
de l'ouvrier d'avis de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte
d'avis ont répondu de faire annexé par le fait d'avis d'avis

quis d'1991 Zoune
Zoual

Continued from page 1

On. le à Noyon le onze juillet 1784.
Ne quinze sous.
Coutinon

Wth B.
I never had such a mind being
so much agitated, often a mortal
fear came on me & I could not
speak.